

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie des restaurants communautaires - Exercice 2006 - Rapport d'activité et compte financier - Adoption

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2002/868 en date du 22 novembre 2002 a créé la Régie d'Exploitation des Restaurants Communautaires à simple autonomie financière avec un budget distinct de celui de la collectivité.

Les faits marquants du rapport d'activité pour l'exercice 2006 font ressortir les éléments suivants :

- Quelques chiffres clés :

175.288 repas servis

249 jours d'ouverture à l'Hôtel

250 jours d'ouverture à Latule

703 repas par jour en moyenne

- Le montant de la subvention d'exploitation versé par le budget principal s'est élevé à **882.876.08 € HT** pour une prévision initiale de **1.035.300.00 € HT**.

- Le **compte administratif** de l'exercice 2006 s'établit comme suit :

La section de **fonctionnement** se présente comme suit :

	Réalisé	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1. 634. 960, 72 € HT	néant	1. 634. 960, 72 € HT
Recettes	1. 634. 960, 72 € HT	néant	1. 634. 960, 72 € HT
Résultat de la Section de Fonctionnement			0 €

La section d'**investissement** avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente de la manière suivante :

	Réalisé	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	154. 517, 80 € HT		154. 517, 80 € HT
Recettes	126. 831. 87 € HT	245. 242, 14 € HT	372. 074, 01 € HT
Résultat de la Section d'Investissement			217. 556, 21 € HT

- Le **compte de gestion** établi par le comptable pour l'exercice 2006 s'établit de la manière suivante :

La section de **fonctionnement** se présente comme suit :

Dépenses nettes : 1. 634. 960, 72 € HT

Recettes nettes : 1. 634. 960, 72 € HT

La section est équilibrée en dépenses et en recettes.

La section d'**investissement** avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente de la manière suivante :

Dépenses nettes : 154. 517, 80 € HT

Recettes nettes : 126. 831, 87 € HT

Soit un résultat de clôture de : - 27. 685, 93 € HT

En prenant en compte les résultats des exercices précédents, la section d'investissement enregistre un excédent de 217. 556, 21 € HT.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exercice 2006, composé du compte administratif et du compte de gestion, en adoptant les termes de la délibération suivante :

Vu les dispositions du code des communes et du code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2221.98,

Vu les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et l'instruction M14,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la régie lors de sa séance du 8 juin 2007,

Vu le budget de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable sur présentation de son Président, le Conseil de Communauté :

- Arrête et adopte le compte financier comme suit :

Pour la section de **fonctionnement** :

En dépenses à : **1. 634. 960, 72 € HT**

En recettes à : **1. 634. 960, 72 € HT**

Soit un résultat de clôture de : **0 €**

Pour la section d'**investissement** :

En dépenses à : **154. 517, 80 € HT**

En recettes à : **126. 831, 87 € HT**

Soit un résultat de clôture de : **- 27. 685, 93 € HT**

Compte tenu du report de l'excédent des exercices antérieurs, le résultat demeure excédentaire et s'élève à : **217. 556, 21 € HT**

Le compte de gestion à la fin de l'exercice présente un bilan équilibré :

Total de l'Actif : **2 662 629, 40 € HT**

Total du Passif : **2 662 629, 40 € HT**

Les résultats du service se présentent en synthèse comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement	Excédent. Investissement antérieur reporté	Résultat de clôture de l'exercice 2006	Résultat de clôture 2006
Investissement	245. 242, 14 € HT	0, 00 € HT	245. 242,14 € HT	- 27. 685, 93 € HT	217. 556, 21 € HT
Fonctionnement	0, 00 € HT	0, 00 € HT	0, 00 € HT	0, 00 € HT	0, 00 € HT
TOTAL	245. 242, 14 € HT	0, 00 € HT	245. 242,14 € HT	- 27. 685, 93 € HT	217. 556, 21 € HT

- Décide de reprendre dans le cadre de la Décision Modificative n°1 valant budget supplémentaire pour l'exercice 2007, le résultat de clôture 2006 d'un montant de 217. 556, 21 €, en recettes de la section d'investissement du budget à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2007

M. HENRI HOUDEBERT

